

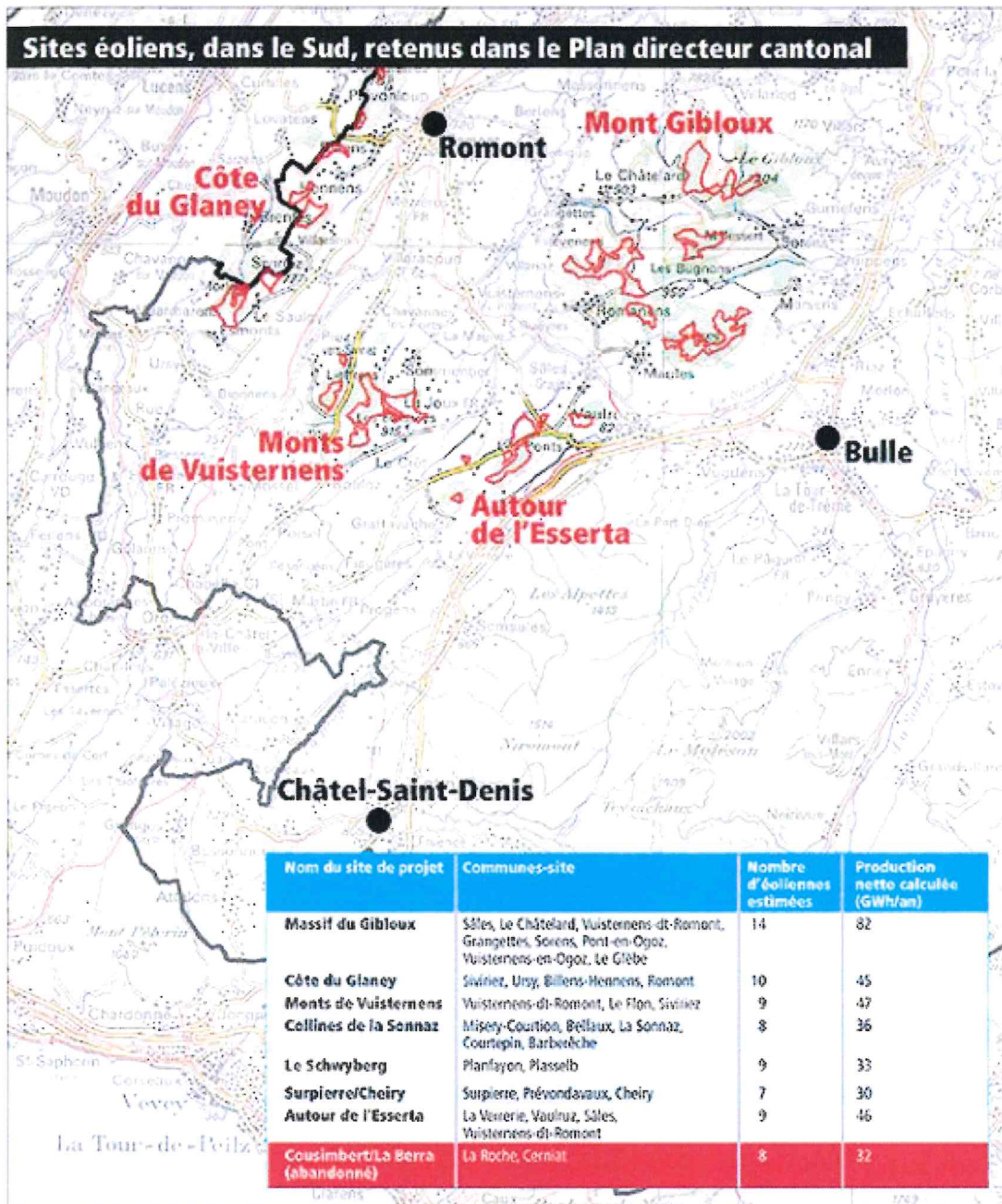
[Abonnez-vous](#)

[Se connecter](#)



Dans le sud du canton, quatre sites éoliens retenus par l'Etat...

Energie | mar, 12. déc. 2017



Le canton a inscrit sept parcs éoliens, pouvant accueillir jusqu'à 66 mâts, dans son Plan directeur, actuellement en consultation. Ceux-ci ont été sélectionnés selon des critères sociaux, environnementaux et économiques. Les sites du Cousimbert/La Berra et de Semsales notamment passent à la trappe.

PAR FRANCOIS PHARISA

C'est peu dire que le nouveau Plan directeur cantonal (PDCant), en consultation publique depuis le 10 novembre, était attendu. Par les pros comme les antis éoliennes. Tous attendaient de savoir quels sites allaient être retenus comme propices à l'implantation de parcs éoliens. Et quels autres jetés aux oubliettes. Ce afin de produire 160 gigawattheures (GWh) d'énergie éolienne par an d'ici 2030: le grand objectif du canton.

Les travaux ont commencé il y a plus de deux ans. Deux ans de silence radio. Rien ne devait filtrer. Pas question que des informations n'arrivent aux oreilles des organisations de protection de la nature, des autorités politiques locales ou des promoteurs qui, de leur côté, s'emploient également depuis plusieurs années à définir les zones susceptibles d'accueillir des éoliennes.

Sélection «scientifique»...

«Nous n'avons pas tenu compte des zones préalablement identifiées par les promoteurs, mais avons tout repris de zéro, assure Serge Boschung, chef du Service de l'énergie (SdE), qui présidait le groupe de travail chargé de dresser la liste des sites potentiels. «Aucun élément politique, émotionnel ou financier ne devait altérer ce travail purement scientifique. Nous pouvons ainsi affirmer que les sites choisis sont clairement les meilleurs», poursuit-il.

Ces sites sont au nombre de sept, sur un total de 59 étudiés: le Schwyberg, au-dessus du Lac-Noir, le massif du Gibloux, les monts de Vuisternens, près de Sommentier et de Prez-vers-Siviriez, la Côte du Glaney, au-dessus de Siviriez et de Billens-Hennens, les collines de la Sonnaz, entre Belfaux et Courtepin, une zone à cheval sur les communes de Surpierre, Prévondavaux et Cheiry et enfin le secteur de l'Esserta, proche de Sâles et de Vaulruz. Pour parvenir à ce résultat, de nombreux critères ont été pris en compte. Les principaux étant la vitesse du vent, le nombre d'éoliennes potentielles – un minimum de six était requis – la distance avec les zones habitées, les accès routiers, ainsi que la compatibilité avec l'environnement et le paysage – la présence d'oiseaux nicheurs ou migrateurs par exemple. Au final, chaque site a reçu une «note pondérée».

...et «choix politique»

«Nous avons poussé les mesures et analyses aussi loin que possible. Seul manque une étude approfondie relative aux oiseaux et aux chauves-souris pour les sites de Surpierre/Cheiry et de l'Esserta», explique Serge Boschung.

Et pour cause, ces deux derniers sites ont été «repêchés». Celui du Cousimbert/La Berra avait en effet obtenu une note globale supérieure. Il aurait en principe dû être sélectionné. Mais il n'a pas passé le cap de l'analyse de l'avifaune, dont la survie aurait été menacée, a estimé le canton, qui justifie ce choix dans son rapport explicatif sur la définition des sites éoliens. Un choix «politique», pris par le comité de pilotage de la révision du PDCant. Et qui ne fait pas que des heureux (voir ci-contre).

Avec une capacité de production de 30 GWh et de 46 GWh par an, les sites de Surpierre/Cheiry et de l'Esserta permettent de compenser la perte de l'apport projeté au Cousimbert/La Berra (32 GWh). En ligne de mire, toujours, cette visée de 160 GWh par an à atteindre d'ici 2030. A titre de comparaison, les 37 éoliennes déjà installées dans le pays produisent en moyenne 128 GWh par an, soit la consommation en électricité de 36 600 ménages, selon Suisse-Eole.

Un parc d'ici cinq ans?

Si tous les parcs éoliens venaient à être réalisés, cet objectif serait aisément dépassé. Jusqu'à 66 mâts, de plus de 30 mètres de haut, pourraient être installés pour une production annuelle de 300 GWh. Mais cette hypothèse est «irréaliste, reconnaît le chef du SdE. D'où cette marge que nous avons voulu nous donner.»

Quand verra-t-on tourner les premières éoliennes dans le canton? «Peut-être un site sera-t-il entièrement réalisé dans les cinq ans à venir?» s'interroge prudemment Serge Boschung. Car les étapes sont longues, les oppositions au projet du Schwyberg, qui a été porté jusqu'au Tribunal fédéral, l'ont démontré.

Malgré tout, le Schwyberg demeure, selon Laurent Scacchi, responsable de l'éolien auprès de Groupe E Greenwatt, «le projet le plus avancé». La société fribourgeoise, omniprésente, est également liée à cinq des six autres sites retenus par l'Etat. «Tous ces projets se trouvent dans leur phase préliminaire, relève Laurent Scacchi. Avant d'aller plus loin, nous attendions de voir s'ils figuraient bien dans ce PDCant et il faut désormais que celui-ci soit approuvé par la Confédération et le Conseil d'Etat.» ■

...et plusieurs autres abandonnés

«Nous regrettons vivement que le secteur du Cousimbert et de La Berra, pourtant un supersite, n'ait pas été retenu. D'autant plus que c'est une décision politique (voir ci-contre).» Chez Groupe E Greenwatt, qui misait sur le site rochois, le Plan directeur cantonal (PDCant) a été reçu de façon très partagée. Son responsable de l'éolien, Laurent Scacchi, assure être en réflexion pour répondre au canton.

Au Cousimbert, des mesures de vent avaient été réalisées. Une étude d'impact sur l'environnement avait même commencé, avant que la décision du Tribunal fédéral sur le Schwyberg ne vienne geler le projet jusqu'à la publication du PDCant.

«Nous regrettons aussi l'abandon du secteur des Paccots.» Le PDCant de 2008 y prévoyait pourtant deux sites: à la Salette et à Corbettaz. Des mesures de vent également, mais aussi une étude sur les chauves-souris avaient été effectuées.

Dans les communes concernées, on prend acte, avec plus ou moins de déception et de résignation. «On n'y pensait même plus à vrai dire. Depuis la délimitation d'une zone de tranquillité pour les oiseaux, on était sûrs que cela ne se ferait pas», avance Bertrand Gaillard, syndic de La Roche, qui se demande si «les priorités sont les bonnes».

En plaine plutôt qu'en montagne

Si les sites situés dans les Préalpes ont tous été rejetés, à l'exception de celui du Schwyberg, de nombreux projets en plaine ont également été relégués.

A Semsales par exemple, où le site des Plannes figurait dans le concept éolien du canton établi en 2008. La société Swisswinds d'abord, puis les Services industriels genevois ont tour à tour envisagé un projet de parc éolien comprenant jusqu'à huit mâts. En 2013, les citoyens de la commune avaient même donné leur feu vert à une étude de faisabilité. Puis l'année suivante, deux mâts de mesures avaient été aménagés, à côté de la route cantonale et La Joux-des-Ponts, sur une colline en direction des Alpettes.

«Nous avons espoir que la zone soit inscrite dans le PDCant, même s'il y a quelques mois, lors de notre dernière rencontre avec les promoteurs, on nous avait déjà dit que les mesures de vent n'étaient plus si prometteuses que cela», explique Aloïne Emonet, conseillère communale responsable de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Pro Natura prendra position

Aucune commune contactée ne dit vouloir contester les décisions du canton. Du côté des organisations de protection de la nature, Pro Natura Fribourg «prendra position sur tous les chapitres du PDCant, y compris sur celui des éoliennes», assure José Collaud, chargé d'affaires, sans en dire pour l'heure davantage.

Si, à l'avenir, un promoteur voulait tout de même développer un projet de parc éolien sur un site qui ne se trouve pas dans le PDCant, il lui faudrait alors essayer de l'y inscrire, au prix de nombreuses études et d'une longue démarche. FP

Acheter le PDF